

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIREArrêté réglementant provisoirement la circulation et le stationnement
rue de Verdun pour des travaux sur le domaine public

Le Maire de la Commune du Pin,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-1 et 2213-2 et suivants définissant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu, le code de la route et ses articles subséquents ;

Vu la demande du 06 septembre 2018, présentée par l'entreprise TPSSM situé au 70, avenue Blaise Pascal - ZA du Château d'eau - 77554 MOISSY CRAMAYEL Cedex, représentée par Monsieur Filipe VIDINHA ;

Considérant les travaux de dépose de poteaux béton réalisés par l'entreprise TPSSM sous la maîtrise d'œuvre du SDESM ;

Considérant la nécessité de règlementer provisoirement la circulation et le stationnement rue de Verdun ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir de police de prendre toute mesure propre à assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique ;

ARRETE

Article 1 : L'autorisation d'exécuter les travaux de dépose de poteaux béton, rue de Verdun, est accordée du **24 au 30 septembre 2018**.

Article 2 : La rue de Verdun sera barrée et interdite à la circulation et au stationnement de tout véhicule, sauf riverains et services de secours du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00 et du **24 au 30 septembre 2018**.

Article 3 : Les dispositions d'exploitation citées à l'article 2 seront levées chaque soir à 17h00 et remises en place chaque matin à 08h00. La circulation et le stationnement seront rétablis normalement la nuit, le samedi, et le dimanche.

Article 4 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la société TPSSM.

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera affichée dans le périmètre concerné.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Meaux,
- Madame le Commissaire de Police de Chelles,
- Monsieur le Commandant du S.D.I.S. de Chelles,
- Monsieur VIDINHA de la Société TPSSM,
- Monsieur BREHARD du SDESM,
- TRANSDEV,
- KEOLIS,

Le Pin, le 18 septembre 2018,
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Patrick PATUROT

